

## La réponse de la Commission Bergier à ses détracteurs

Vendredi 20 octobre 2000

Selon Le Temps du 10 octobre, «de nouvelles recherches réduisent de 30 000 à 3000 l'estimation des refoulements effectués par la Suisse». Dans un autre titre, les «lacunes du rapport Bergier» sont proclamées. Or, comme on le verra, le chiffre de 3000 ne résiste pas à un examen attentif et pondéré. En effet, il ne se trouve pas dans les deux récentes études au sujet de Genève. Cette extrapolation voudrait dire que les refoulés identifiés à Genève à partir de l'été 1942 (1259 personnes selon un rapport et 2036 selon une autre recherche) auraient constitué le 42% ou le 67% des refoulés tout au long de la frontière suisse et pendant toute la guerre. Voilà une arithmétique peu crédible et des expressions peu rigoureuses! Est-il responsable de traiter ainsi une question aussi grave?

Interpellée, la Commission indépendante d'experts Suisse-Deuxième Guerre mondiale (CIE) est évidemment prête à débattre. Le 10 décembre 1999, lors de la présentation du rapport, son président, Jean-François Bergier, avait terminé son introduction par ces mots: «Nous souhaitons qu'un vrai débat s'engage. Donc un débat libre de préjugés, d'images reconstruites, de mythes et de manipulations, mais sur la base des faits établis dans le présent rapport.» Ce débat s'est engagé depuis six mois.

Plusieurs historiens, journalistes, économistes ont pris la plume pour critiquer, compléter ou approuver les recherches de la CIE. Des spécialistes expérimentés comme Mauro Cerutti ont souligné que le rapport «est très important et novateur à bien des égards» (Le Temps du 10 octobre). Par contre, des articles, parfois superficiels, ont déformé les propos de la CIE et les résultats des recherches historiques: par exemple, dans L'Hebdo du 30 mars 2000, on parle du «chiffre de 24 000 Juifs refoulés par la Suisse articulé par la Commission Bergier». Il s'agit là d'une grave déformation des propos de la CIE; et d'autres textes de cet acabit, plus tapageurs que sérieux, pourraient être cités. Il suffit de lire le rapport pour constater que la CIE fait les différences nécessaires entre personnes refoulées et cas de refoulements, entre Juifs et non-Juifs.

En outre, des nostalgiques suisses de la «Mob» ont fustigé ce rapport qui ne reproduit pas une vision idéalisée de la Confédération. De plus, l'ire des négationnistes s'est fait entendre. En fait, les débats se sont souvent engagés sous l'influence des émotions et des passions politiques, ce qui laisse peu de place aux arguments scientifiques. Les attaques personnelles n'ont pas épargné la CIE. Y répondre serait la quadrature du cercle: les uns reprochent aux membres de la CIE d'être trop jeunes et de ne pas avoir vécu la Mob; les autres prétendent qu'ils sont trop vieux pour produire des recherches! Plutôt que de s'engager dans des polémiques stériles, il importe d'engager la discussion sur les connaissances nouvelles.

Même les critiques les plus acerbes soulignent l'importance du travail de la CIE: le professeur d'économie Jean-Christian Lambelet, au demeurant néophyte en la matière, reconnaît qu'il se fonde sur les informations et les statistiques du rapport pour les interpréter selon ses critères et pour considérer que la politique suisse a été réaliste, voire généreuse.

En mettant les victimes du national-socialisme au centre de ses recherches, la CIE avait clairement exprimé son orientation. Elle a publié des informations importantes et peu connues jusqu'à présent. D'autres éléments déterminants de la politique suisse ont été présentés. Il s'agissait notamment des motifs qui avaient influencé les décisions des autorités: la peur d'un afflux d'étrangers, l'antisémitisme discret largement répandu, l'angoisse devant le risque d'invasion, le souci de l'ordre intérieur, les problèmes de ravitaillement, la crainte d'une crise économique, la présence massive des internés militaires.

On peut discuter de la pondération accordée aux différents facteurs, mais on ne peut reprocher à la CIE d'avoir ignoré ou occulté ces aspects. Son rapport rappelle aussi que des facteurs déterminants, comme la crainte de la «surpopulation étrangère», ne sont pas seulement issus de la domination nazie sur l'Europe, mais

s'insèrent à long terme dans l'histoire de la Suisse tout au long du XXe siècle. En ce qui concerne les comparaisons internationales, la CIE a renoncé à y consacrer un chapitre spécifique. Toutefois, une lecture attentive du rapport montre que le contexte international est toujours envisagé. C'est ainsi qu'en rappelant que, dès les années 30, les Etats occidentaux se montrent très restrictifs face aux réfugiés, il est affirmé que «certes une bonne dose d'hypocrisie emplit aussi le discours des autres Etats, en particulier des Etats-Unis qui ne veulent nullement libéraliser leurs lois d'immigration» (p. 42). La frontière espagnole et la politique suédoise sont aussi évoquées (cf. p. 102 et 83). La CIE a cependant constaté les limites des comparaisons: les situations géopolitiques des pays concernés différaient par trop. Néanmoins, en réponse à des critiques, la CIE a déclaré qu'elle approfondira l'analyse du contexte international et d'autres problèmes dans son rapport final.

Conformément à son mandat, la CIE centre ses recherches sur les aspects économiques et financiers. Un chapitre sur le financement du refuge apporte des informations neuves. Il démontre que la politique d'asile ne fut pas seulement l'affaire de quelques décideurs et hauts fonctionnaires (qui seraient des boucs émissaires), mais qu'elle implique aussi les milieux économiques et financiers. Dans le contexte de la crise des années 30 et de la guerre, les réfugiés ne purent disposer librement de leurs biens. De plus, les œuvres d'entraide ont été entravées dans les transferts depuis l'étranger de dons en faveur des réfugiés. La CIE ne peut et ne veut pas livrer une étude définitive et exhaustive. Elle a choisi de se concentrer sur les aspects encore peu connus et de renvoyer aux études approfondies déjà publiées ou en cours sur d'autres problèmes. C'est ainsi que les refoulements n'ont pas fait l'objet d'une analyse statistique nouvelle.

Après la fin de la rédaction du rapport intermédiaire, trois études sur des régions frontalières (Jura, Vaud, Genève) ont été publiées. Nous les avons annoncées ainsi que notre volonté d'en tenir compte (cf. p. 18 et 40). Elles apportent des informations importantes, souvent inédites, qui mériteraient des prolongements. En conclusion de son étude sur les réfugiés aux frontières jurassiennes, Claude Hauser écrit que l'anticommunisme et l'antisémitisme apparaissent très souvent en filigrane de la politique d'asile helvétique durant la guerre. Il confirme ainsi que l'analyse de cette politique ne saurait se réduire à évoquer les risques d'invasion militaire ou les craintes d'une pénurie alimentaire. Il montre aussi comment des réseaux de solidarité fonctionnent afin d'aider les réfugiés à échapper aux persécutions et aux refoulements.

Dans le rapport sur la politique vaudoise envers les réfugiés victimes du nazisme de 1933 à 1945, André Lasserre et ses collaborateurs Laurent Droz et Nathalie Gardiol arrivent à la conclusion que «le caractère le plus frappant de la politique du refuge est la carence des sentiments humanitaires». Ils soulignent aussi que les réfugiés se heurtent à la hantise de la «surpopulation étrangère», à des formes d'antisémitisme et à des pratiques discriminatoires. Leurs conclusions rejoignent celles de la CIE.

Attendu depuis longtemps, le rapport rédigé dans le cadre des Archives d'Etat de Genève vient enfin d'être publié. Dès 1997, la CIE a cherché à pouvoir intégrer les résultats de ces recherches particulièrement intéressantes. Mais, après avoir promis ce rapport pour mars 1999, l'archiviste cantonale n'a communiqué qu'un projet en juillet 1999, sous la condition que la CIE s'engage à en respecter strictement la confidentialité «et à ne divulguer aucune information ou élément à des tiers et à ne rien faire paraître avant la publication officielle dudit rapport». Fidèle à cet engagement, la CIE a donc indiqué que «dans les cantons de Genève et de Vaud, de grands projets de recherches sont actuellement en cours, dont les résultats ne seront pas publiés avant la fin [du] rapport [de la CIE]» (p. 18). Elle ne peut donc accepter le reproche d'avoir ignoré des informations, alors que l'archiviste responsable ne les a pas communiquées et publié un rapport quinze mois après la date prévue.

Comme l'écrit le professeur et historien Jean-Claude Favez dans la préface de ce dernier rapport, une question cruciale s'impose: «Mais combien de réfugiés ont-ils été refoulés, puis déportés, notamment des Juifs, alors que l'on connaissait à Berne dans l'Administration fédérale, depuis fin 1941 déjà, les massacres perpétrés

à l'Est?» En effet, la tension, voire le clivage, entre les informations sur les crimes nazis et l'intransigeance des autorités en Suisse soulève deux problématiques: celle des informations et celle des refoulements.

1. La CIE a montré que les milieux dirigeants suisses ont disposé dès 1941 d'informations sur les massacres des Juifs, puis sur leur extermination systématique. Certes, il faut attendre l'automne 1942 pour que l'usage du gaz soit connu à Berne, parmi d'innombrables informations plus ou moins crédibles, plus ou moins vraisemblables. Il n'en demeure pas moins qu'au cours de cette année 1942 les autorités fédérales disposent d'informations sur des massacres massifs dont l'ampleur et la cruauté dépassent alors tout ce que l'on avait connu auparavant. C'est dans cette perspective qu'il convient d'examiner les décisions des autorités suisses. Réaffirmée à plusieurs reprises en 1942, leur attitude consiste à assurer que les Juifs ne courent pas de danger et doivent être refoulés, sauf exceptions. Il faut attendre juillet 1944 pour que les circulaires fédérales incluent les Juifs parmi les personnes menacées qui peuvent bénéficier de l'asile. En affirmant que «la 'solution finale' a commencé d'être appliquée à ce moment-là [en août 1942] en Europe occidentale [et que], ce qui est arrivé auparavant a été en général moins crucial», le professeur Lambelet fait l'impasse sur l'extermination qui a débuté dès l'hiver 1941-1942.

C'est donc le problème des critères d'admission qui provoquent dès 1942 des discussions, parfois vives. Les hommes et femmes des années de guerre y participent en fonction de leurs engagements politiques, religieux, humanitaires. C'est cette complexité de la situation que la CIE souligne en reconstituant les parcours semés d'obstacles que doivent emprunter les réfugiés et en montrant les multiples facteurs qui déterminent l'attitude des autorités. L'accueil ou le refoulement sont les résultats de tous ces éléments, souvent contradictoires.

2. La question du nombre de refoulements est un véritable casse-tête pour les historiens qui travaillent sur la base de documents. En effet, les dossiers et fichiers qui auraient permis de dresser ces statistiques ont été détruits dès les années 1950. Il faut donc travailler avec des archives très lacunaires. Celles de l'arrondissement territorial de Genève sont bien conservées. L'analyse de ces dossiers n'est pas encore achevée, mais elle a déjà suggéré de nouvelles estimations: selon le rapport des Archives d'Etat, 1259 réfugiés civils étrangers ont été refoulés d'août 1942 à décembre 1945. Dans une étude à paraître, sur la base des mêmes sources, Ruth Fivaz avance le chiffre de 2036 personnes civiles refoulées à la frontière genevoise entre mars 1942 (avec quelques cas antérieurs) et décembre 1945, dont 981 Juifs. Or, il est très difficile de mesurer la part des Juifs parmi les réfugiés. Les pourcentages sont encore incertains et divergents. Dans l'état actuel des connaissances, plus d'une centaine de noms de refoulés à Genève se retrouvent dans les listes des trains de déportation de France vers les «camps de la mort».

Peut-on affirmer que ces statistiques genevoises démentent d'autres publications, dont celle de la CIE, qui se basent sur une étude des Archives fédérales?

En regroupant les informations disponibles après des recherches approfondies, Guido Koller a publié en 1996 le chiffre de 24 398 refoulements de janvier 1940 à mai 1945. Il s'agit de réfugiés civils, juifs et non-juifs. Il a bien précisé que les récapitulatifs conservés donnent les nombres de refoulements effectués et non ceux des personnes refoulées. Non seulement les procédures administratives de refoulement peuvent se répéter à plusieurs reprises pour la même personne, mais encore d'autres refoulements n'ont laissé aucune trace écrite. Il est donc impossible de parvenir à des chiffres définitifs. De plus, ces statistiques montrent que les refoulements ont été particulièrement nombreux à la frontière sud au cours de l'hiver 1943-1944 (plus de 10 000 de septembre 1943 à mars 1944), c'est-à-dire à la suite de l'invasion allemande de l'Italie.

La différence entre le chiffre de près de 25 000 refoulements tout au long de la frontière suisse et celui d'environ 2000 refoulés à la frontière genevoise s'explique-t-elle par des méthodes et des sources différentes? Il faut considérer avec prudence les lacunes et les incertitudes qui caractérisent les deux séries statistiques. Une différence tient à la période envisagée: alors que la statistique de Genève commence en été 1942, celle des Archives fédérales va de janvier 1940 à

mai 1945, c'est-à-dire respectivement vingt-neuf mois et cinquante-deux mois. Les Archives genevoises conservent des dossiers et des fichiers nominatifs qui permettent de compter les personnes et non pas les mesures effectives. Ce fonds permet donc d'éviter de compter par exemple trois fois la même personne refoulée à trois reprises. Toutefois, des grandes zones d'incertitude subsistent nécessairement, selon les sources disponibles, selon les méthodes d'enregistrement et de calcul, selon les critères géographiques et chronologiques. De plus, le cas de Genève est singulier dans la mesure où, comme le montre le rapport de la CIE, la situation géographique et la vocation internationale de ce canton-ville a contribué à y regrouper de nombreuses organisations animées par des motivations humanitaires, politiques ou religieuses (juives ou chrétiennes). D'innombrables personnes sont ainsi venues en aide aux réfugiés, soit pour franchir la frontière, soit pour les soutenir dans leurs démarches auprès des autorités. La CIE a insisté sur les multiples interventions, individuelles ou collectives, qui permettent aux réfugiés de rester en Suisse. Elle en a donné des exemples pertinents.

Comme le souligne le professeur Favez, de nombreux chantiers restent à ouvrir et les statistiques genevoises doivent encore être affinées et complétées. Au cinéma, on peut reconstituer des animaux préhistoriques et les faire revivre à partir de quelques cellules. En revanche, reconstituer une statistique complète des réfugiés acceptés ou refoulés n'est pas possible; les lacunes sont trop béantes dans les archives. Tirer des conclusions politiques sur une base aussi mince est déraisonnable. C'est pourquoi la CIE s'est fondée sur le résultat de recherches approfondies aux Archives fédérales. Elle a insisté sur le rôle déterminant de l'antisémitisme dans la politique face aux réfugiés. Elle n'a pas limité son propos au récit des expulsions ou des exactions, mais elle a montré comment les autorités ont défini une politique qui laissait en fait des compétences étendues aux exécutants à la frontière. Des réfugiés ont pu en bénéficier. D'autres en ont été victimes. L'important, dans cette dramatique occurrence, n'est pas le nombre exact des personnes acceptées ou refoulées, juives ou non, mais le fait indéniable d'une politique restrictive, à courte vue, et d'une pratique passablement confuse. La CIE a cherché à en comprendre la nature et les raisons.

Les statistiques ne révèlent pas tout, comme le montre l'exemple suivant: les trois quarts des Juifs qui vivaient en France avant l'invasion allemande ont survécu à la guerre, c'est-à-dire un pourcentage nettement supérieur à ceux observés en Belgique, aux Pays-Bas, en Hongrie ou évidemment en Pologne. Dans ces pays envahis, plus de la moitié (jusqu'à la quasi-totalité) des Juifs ont été exterminés. Doit-on en tirer la conclusion que c'est grâce au gouvernement de Vichy que ces vies ont été sauvées? En se basant sur ces statistiques, on peut minimiser la responsabilité des collaborateurs français actifs dans les discriminations et les déportations. En se limitant à des résultats comptables, on risque d'occulter l'implication de certains acteurs dans la machinerie nazie et de négliger les actions innombrables, souvent anonymes, de ceux qui ont aidé les victimes à échapper à leurs bourreaux. En France comme en Suisse, les historiens retracent les multiples activités, les décisions officielles, les protestations et les interventions des innombrables personnes qui ont participé à ce chapitre de l'histoire humaine. Un modèle univoque, technique et sommaire ne peut rendre compte de cette complexité.

Dresser des comptes est nécessaire dans toute la mesure du possible, mais il ne faut pas surestimer cette approche et l'entourer d'un jargon qui n'a que l'apparence de l'objectivité. On ne peut manipuler les statistiques d'êtres vivants comme celles des marchandises. Il faut avant tout tenir compte du contexte. En 1942, les nazis pourchassaient partout les Juifs qui ne pouvaient guère se déplacer afin d'arriver à la frontière suisse. Il est aberrant de prétendre qu'une politique moins intransigeante aurait entraîné l'afflux de millions de personnes. Il était pratiquement impossible pour les Juifs pourchassés en Europe centrale d'atteindre la Confédération. Ce ne sont pas par millions, mais par milliers que des personnes ont cherché à se sauver en Suisse. Or, au cours de l'année 1942, la volonté d'éloigner les Juifs a amené non seulement les refoulements à la frontière, mais aussi les milliers de refus de visas par la Police fédérale des étrangers, ainsi que les nombreux signaux dissuasifs

propagés par le corps diplomatique et consulaire. Dans ce contexte, les calculs de pourcentage mesurent un rapport administratif à la frontière et non pas les chances de survie grâce à la Suisse; ils ne permettent pas de mieux comprendre les enjeux de cette période tragique.

La CIE continue ses recherches sur ce sujet et sur les autres que lui impose son vaste mandat. Elle retient avec intérêt les critiques constructives et les nouvelles connaissances. Elle saura en tenir compte dans son rapport final qui sera publié en décembre 2001.